







Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

# Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

## Prévention des risques liés aux ambiances sonores

### **Public**

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 exposée aux nuisances sonores dans son activité professionnelle et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

## Lieu

Dans l'entreprise

#### Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande Questions/réponses

## **Objectifs**

- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance :
- Des facteurs de risques et des conséquences d'une exposition prolongée au bruit
- > Des niveaux de bruit auxquels les salariés sont exposés
- > Des moyens de prévention et de protection adaptés
- Comprendre la nécessité de porter des protections individuelles (comment, combien de temps, l'entretien,...)

## Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail** 

# Programme et contenu

Intervenants

risques professionnels

Spécialistes en prévention des

- 1. Qu'est-ce que le bruit ?
- Définitions
- Caractéristiques du son
- Durée d'exposition
- 2. La physiologie de l'oreille

#### 3. Les effets du bruit

- Sur l'audition
- Sur l'organisme
- Sur le travail

#### 4. La réduction du bruit

- Réglementation
- Dépistage « Présentation des résultats des mesures »

#### 5. Pistes d'améliorations

- Protections Collectives
- Equipements de protection individuelle

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.



Guichet unique : 02 47 37 66 76 www.apst37.fr